

Entretiens Fernand Pouillon

L'héritage de Fernand Pouillon - 13 mai 2016 – Rodez

Conclusions des interventions et des débats par Jean-Lucien Bonillo

Point 1 – La recherche sur Fernand Pouillon continue d'avancer. Les travaux sur son œuvre à l'échelon national et international en témoignent ... mais il est évident pour nous tous qu'il reste encore beaucoup à faire.

En terme d'héritage et d'actualité ce qui apparaît comme important est le « système Fernand Pouillon », qui renvoie dans le champ de la conception à une forme de composition très articulée (apparemment simple mais en réalité très surdéterminée) et dépendante d'une logique constructive (matériaux et processus de mise en œuvre).

La question reste posée de la reproductibilité de sa démarche ou à tout le moins de sa transposition possible dans les conditions du mode de production d'aujourd'hui. C'est un sujet de recherche en soi qui mériterait d'être développé.

Point 2 – Il est apparu à plusieurs reprises dans les exposés et les débats la nécessité de faire sortir Fernand Pouillon de son isolement en lui trouvant une « famille ». Divers noms d'architectes et / ou urbanistes ont été évoqués dont les postures et / ou démarches ont pu faire écho à celles de Fernand Pouillon : Eugène Beaudoin, Félix Dumail, Robert Anzelle, Pol Abraam, Roland Simounet, Jean Dubuisson, ou plus près de nous Gilles Perraudin.

La question posée n'est pas tant celle d'une famille stylistique que celle d'un groupe uni par une posture critique : le refus du mode de production impulsé et soutenu par l'Etat dans la période des Trente Glorieuses (préfabrication lourde en béton, rôle des BET et des grandes entreprises ...).

Dans le contexte des grandes questions que la société pose aujourd'hui aux architectes : durabilité, contrôle de l'environnement, signification sociale ... ; Il apparaît important d'étudier et remettre en avant des démarches qui ont été en leur temps, déjà attentives à toutes ces dimensions. Et la pierre de touche de ces postures apparaît être, là encore, la dimension constructive dans sa définition la plus large et extensive (matériaux et performances, mise en œuvre et chantier, métiers et mode de production, esthétique et confort...).

Point 3 – Les interventions sur la dimension patrimoniale de l'œuvre construite et des conditions de sa protection, ont fait apparaître à quel point les édifices et ensembles de logements de Fernand Pouillon continuent d'être l'objet de

« maltraitements » et « défigurations » au quotidien. Une double question se pose alors :

- Celle de la réception de l'œuvre qui est peut-être moins établie et large que ne le relatent les études historiographiques (nous sommes confrontés à des cas fréquents de désintérêt de la part de professionnels, de syndicats, de nombreux habitants) ;
- Celle de la protection juridique, de toute évidence insuffisante (un bâtiment ISMH à Marseille depuis 1996, les labellisés sont certes nombreux mais juridiquement non protégés). Comme cette protection relève de l'action des experts (individus et institutions au premier rang desquelles les DRAC) il faut constater là aussi un déficit d'intérêt.

Un défi est donc à relever, il consiste d'une part à conduire des actions visant à renforcer encore la notoriété de Fernand Pouillon comme auteur (la notoriété est un critère déterminant des processus de patrimonialisation) et d'autre part à engager des actions de lobbying auprès des responsables politiques, institutionnels, etc. qui ont en charge les questions patrimoniales.

À court terme et concrètement :

- Écrire à la ministre de la Culture avec le soutien de quelques grands noms reconnus du milieu de l'architecture.
- « Installer » une pétition sur internet
- « Monter » une plateforme collaborative qui aura des fonctions multiples :
 - 1- faire connaître et mutualiser les études (particulièrement techniques) qui s'efforcent de répondre aux normes et problématiques nouvelles (RT 2012, loi CAP...) tout en préservant l'intégrité architecturale et urbaine des édifices (exemple de l'étude Loïc Richalet et Nathalie Ringwald sur « Le point du jour »),
 - 2- être un instrument de « veille » qui permette de signaler à la communauté les dangers de dégradation de toutes sortes encourus par les constructions de Fernand Pouillon,
 - 3- échanger les informations diverses qui peuvent concourir à une protection de l'œuvre (archives inédites, procédés et noms d'entreprises vertueuses, informations sur les actions en cours, etc.).
- S'appuyer pour ce faire sur l'association déjà existante « Les Pierres sauvages » en augmentant le nombre d'adhérent et en élargissant le périmètre d'action.

* * *